

# ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR LA DÉFENSE DE LA LIBERTÉ RELIGIEUSE

SECRETÉNAIRE GÉNÉRAL  
DOCTEUR JEAN NUSSBAUM  
49, Av. de la GRANDE ARMÉE  
PARIS-XVI° - TÉL. PASSY 68-33

## COMITÉ D'HONNEUR

Présidente : Madame Franklin D. ROOSEVELT

MM. Paul BASTID, Ancien Ministre, de l'Académie  
des Sciences Morales et Politiques

Le Prince de BROGLIE, Secrétaire Perpétuel de  
l'Académie des Sciences

Paul CLAUDEL, de l'Académie Française

Georges DUHAMEL, de l'Académie Française

Edouard HERRIOT, Prés' de l'Assemblée Nationale

Le Professeur Henri MONDOR, de l'Académie Française

André SIEGFRIED, de l'Académie Française

Monsieur Prof. Piero Calamandrei  
Avvocato  
via della Vite 13  
R O M E  
Italie

Paris, le 10 novembre 1953

Cher Monsieur Calamandrei,

Vous ne saurez croire combien j'ai été heureux de vous rencontrer à Rome et les courts instants que nous avons passés ensemble m'ont laissés une impression très profonde.

Il n'arrive pas souvent qu'on rencontre sur son chemin des hommes ayant une notion aussi complète que la vôtre concernant la liberté religieuse ou la liberté tout court. L'entretien que nous avons eu m'a fortement impressionné.

Je dois dire aussi que mon entrevue avec le Président du Conseil, Monsieur Pella, m'a fait un très grand plaisir. J'ai trouvé chez lui des dispositions extrêmement favorables et c'est sans aucun doute un ami de la liberté religieuse.

Je vous envoie par le même courrier les trois numéros parus de "Conscience et Liberté". En les parcourant, vous remarquerez certainement un article de Monsieur D. de Rougemont sur la liberté religieuse à l'école. C'est de ce problème que je voudrais entretenir le ministre de l'Education nationale et je vous suis très reconnaissant de m'avoir si aimablement offert de me mettre en relation avec lui. Si je me souviens bien, c'est un de vos amis et vous pourrez m'introduire auprès de lui, de manière que notre entretien soit vraiment profitable. Je vais aussi vous faire envoyer la photo-copie des lettres qui m'ont été adressées par les ministres de l'Education nationale en France et en Belgique. Je suis persuadé que cette lecture vous sera très agréable. Il est réconfortant de penser que, dans le tourbillon politique des assemblées élues, il est encore des hommes aux leviers de commande qui possèdent une juste notion et un sens exact de la liberté.

Je ne voudrais pas abuser de votre temps et de votre inépuisable bonté, mais j'ai été très particulièrement touché à la pensée que vous consentiez également à me présenter au ministre de l'Intérieur. Je crois que cette visite serait extrêmement utile. Je vous en exposerai les raisons quand je vous rencontrerai.

En principe, je dois quitter Paris le mercredi 18 novembre par le Comet qui met moins de deux heures pour faire le trajet Paris-Rome. Si vous avez une

.../...

# ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR LA DÉFENSE DE LA LIBERTÉ RELIGIEUSE

SECRETÉNAIRE GÉNÉRAL  
DOCTEUR JEAN NUSSBAUM  
49, Av. de la GRANDE ARMÉE  
PARIS-XVI° - TÉL. PASSY 68-33

## COMITÉ D'HONNEUR

Présidente : Madame Franklin D. ROOSEVELT

MM. Paul BASTID, Ancien Ministre, de l'Académie  
des Sciences Morales et Politiques  
Le Prince de BROGLIE, Secrétaire Perpétuel de  
l'Académie des Sciences  
Paul CLAUDEL, de l'Académie Française

Georges DUHAMEL, de l'Académie Française  
Edouard HERRIOT, Prés' de l'Assemblée Nationale  
Le Professeur Henri MONDOR, de l'Académie Française  
André SIEGFRIED, de l'Académie Française

Monsieur Prof. Piero Calamandrei  
avvocato  
Via della Vite 13  
R O M E  
Italie

Paris, le 16 décembre 1953

Mon cher Maître,

Votre télégramme m'est parvenu ce matin et je vous remercie de m'avoir ainsi indiqué quand vous serez à Rome.

J'avais déjà écrit la semaine dernière à diverses personnalités pour leur faire savoir que je serai à Rome cette semaine-ci mais j'ai immédiatement annulé ma place dans l'avion et écrit à tous mes correspondants pour les informer que mon voyage était remis d'une semaine.

Je serai, par conséquent, à Rome le mercredi 25 novembre vers la fin de l'après-midi et si vous voulez bien préparer les entrevues avec le ministre de l'Instruction publique et le ministre de l'Intérieur, je serai à votre disposition aux heures que vous m'indiquerez.

Je descendrai à l'hôtel Excelsior et si vous avez une communication à me faire vous pouvez soit m'écrire à Paris 49, avenue de la Grande Armée, soit adresser un mot ou faire mettre un message téléphoné à l'hôtel Excelsior.

Le défenseur le plus brillant de la liberté religieuse a été sans aucun doute Alexandre Vinet. Vers 1823 un baron belge avait inscrit dans son testament une somme de 2.000 frs, ce qui était considérable pour l'époque, comme prix à attribuer au meilleur travail en faveur de la liberté des cultes. De tous les concurrents d'Europe et d'ailleurs c'est Alexandre Vinet qui, à l'unanimité, a été désigné ayant une très forte avance sur les suivants. Bien qu'il fût protestant et qu'il eût attaqué parfois l'église catholique dans son mémoire, tous les juges ont reconnu que le prix devait lui être décerné.

Ce Mémoire ainsi que d'autres travaux de Vinet ont été réimprimés par la Société des amis de Vinet et j'ai écrit en Suisse pour qu'on m'en envoie un exemplaire avant mon départ pour Rome. Mes amis de Berne n'ont pas pu se procurer ce livre là-bas mais ont téléphoné à Lausanne pour qu'il soit envoyé d'urgence. Je l'ai reçu et ce sera pour moi une très grande joie de vous l'offrir en rappelant, sous forme de dédicace, l'entretien que j'ai eu le privilège d'avoir avec vous et les services que vous ne cessez de rendre à la cause de la liberté.

Je vous prie d'agréer, Mon cher Maître, l'expression de mes sentiments bien dévoués.

Dr. JN/edm

  
Docteur Jean Nussbaum

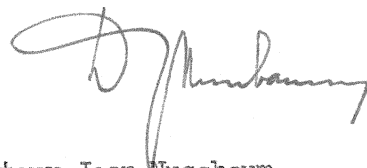
Mr. Calamandrei 2

communication à me faire vous pouvez soit écrire un mot à mon adresse, à l'hôtel Excelsior, soit laisser un message téléphoné. Je tiens essentiellement à vous rencontrer le plus tôt possible afin qu'au cours des quelques jours que je passerai à Rome nous puissions ensemble faire un travail utile et efficace.

J'ai fait un rapport à Washington sur les entretiens que j'ai eus à Rome et j'ai déjà reçu depuis lors des échos extrêmement favorables. Je suis persuadé que ceux que j'aurai avec vos amis les ministres de l'Intérieur et de l'Education nationale seront accueillis là-bas avec beaucoup de ferveur.

Vous me feriez un très grand plaisir, cher Monsieur Calamandrei, en priant votre secrétaire de m'envoyer un petit mot pour me faire savoir si vous serez à Rome du 18 au 21 novembre afin que je puisse prendre les dispositions nécessaires pour emporter avec moi la documentation dont j'aurai besoin.

Je vous prie d'accepter, avec l'expression de ma reconnaissance pour l'intérêt que vous portez à l'action entreprise par notre Association, l'assurance de mes sentiments bien dévoués.



Dr. JN/edm

Docteur Jean Nussbaum

CONSEIL INTERNATIONAL DE LA PHILOSOPHIE ET DES SCIENCES HUMAINES  
INTERNATIONAL COUNCIL FOR PHILOSOPHY AND HUMANISTIC STUDIES

19, Avenue Kléber - PARIS 16<sup>e</sup>

Téléphone : KLÉBER 52-00  
BALZAC 24-02

Paris, le 30 octobre 1953  
ICP/1803

Monsieur le Professeur  
P. CALAMANDREI  
Borgo Albizi, 14  
FIRENZE  
Italie

Monsieur le Professeur,

Je vous remercie de votre lettre du 29 septembre 1953 à laquelle je m'excuse de répondre avec un retard involontaire, venant de rentrer, il y a quelques jours, de vacances.

Je ne vous cacherai pas combien me tourmente depuis déjà longtemps le problème que vous soulevez. Je voudrais vous assurer en tout cas et avant tout que le Conseil International de la Philosophie et des Sciences Humaines ne s'est résigné que très à contre-cœur aux décisions qu'il s'est vu contraint de prendre.

Lorsque le Conseil International de la Philosophie et des Sciences Humaines avait décidé - en 1950 - de publier une enquête sur les méthodes du Fascisme et du National-Socialisme, vous avez bien voulu répondre à l'appel que vous a adressé le Dr. Fried. Nous vous avons été alors, et nous vous sommes encore, extrêmement reconnaissants de votre concours. J'ai lu personnellement votre essai qui m'a très vivement intéressé.

Le Conseil a pris alors à votre égard des engagements. Il va sans dire que, sur le plan financier, ils seront tenus. Je vous prie de trouver ci-joint un chèque en dollars représentant le montant de la somme qui vous est due.

Quant à la publication des études sur le Fascisme, le Conseil a dû y renoncer après s'être heurté à des difficultés diverses.

/...

Le Conseil Exécutif de l'Unesco, notamment, a estimé que les contributions envoyées au C.I.P.S.H. sur le Fascisme ne forment pas un tout, un ensemble complet, comme celles concernant le Nazisme allemand.

Cette dernière considération nous a décidés, nous a obligés même, à dissocier la partie de l'enquête réservée au Fascisme de celle qui était consacrée au National-Socialisme.

Nous n'abandonnons pas l'espoir de publier dans l'avenir des textes consacrés au Fascisme, mais cette publication ne pourra être envisagée qu'après la parution de l'ouvrage sur le National Socialisme.

Il est très évident que nous ne pouvons que comprendre votre point de vue, parfaitement justifié. Je suis sûr que vous voudrez bien tenir compte aussi des grandes difficultés d'ordre général, que nous sommes parfois appelés à rencontrer et je vous demande de bien vouloir accepter nos excuses.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Professeur, l'expression de mes sentiments les plus attentivement dévoués.

  
Jean d'ORMESSON  
Secrétaire Général Adjoint

MINISTERE  
DE  
L'INSTRUCTION PUBLIQUE  
Secrétariat Général.

Service d'Etudes et  
de Documentation.

SECTION N°

Réponse à F.V./G.L.

ANNEXES

N.B. — Prière de rappeler dans la  
réponse la date et le numéro de la  
dépêche, ainsi que l'indication de  
la Direction.

BRUXELLES, le .....23..avril..1951.....

Monsieur Jean NUSSBAUM,  
Secrétaire Général,  
Association Internationale  
Pour la Défense de la  
Liberté Religieuse,  
49, Av. de la Grande Armée,  
PARIS.  
-----

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai l'honneur de préciser dans cette lettre les renseignements que je vous ai donnés lors de la conversation que nous avons eue ensemble, concernant les mesures spéciales qui ont été prises en Belgique pour les juifs orthodoxes et les Adventistes du Septième Jour, afin qu'ils ne souffrent pas trop de leur absence du samedi à l'école.

Le respect de la liberté d'opinion et de la liberté des croyances religieuses et philosophiques, ainsi que la liberté d'exercice des cultes sont garantis par la Constitution.

Les règlements organiques des Institutions d'enseignement enjoignent aux éducateurs dans les écoles de l'Etat ou des pouvoirs subordonnés de ne porter d'aucune manière atteinte aux convictions philosophiques ou religieuses des familles.

Les règlements d'ordre intérieur prévoient, dans les établissements de l'Etat, la suspension des cours le samedi après-midi. De plus dans la mesure du possible, les chefs des établissements de l'Etat, qui accueillent des élèves que leur religion empêche d'être présents le samedi matin, veillent à ne pas inscrire à l'horaire du samedi matin des cours importants et les professeurs sont invités à ne pas enseigner de nouvelles notions au cours de ces leçons.

De plus dans ces établissements l'on supprime le samedi les compositions, les interrogations écrites et d'autres exercices donnant des cotations entrant en ligne de compte pour le calcul des résultats généraux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Ministre:

*Pierre Harmel.*

Pierre HARMEL.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

PARIS, LE 27 AVRIL 1950

LE MINISTRE

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 13 Avril, relative à la situation au regard de l'obligation scolaire, des enfants dont les parents appartiennent à l'Eglise adventiste.

Les recherches effectuées n'ont pas permis de trouver trace de circulaires signées de Monsieur le Président HERRIOT ni de M. Jean ZAY sur cette question; il eût été surprenant, en effet, que des instructions générales eussent été données à cet égard puisque leur application n'eût pu être limitée au cas particulier des Adventistes du Septième jour.

En pratique, il appartient à MM. les Inspecteurs d'Académie de faire une juste appréciation des motifs de l'absence avant d'engager des poursuites en exécution des lois sur l'obligation scolaire. Or il est évident que si, par ailleurs, la fréquentation est excellente, la procédure n'est pas engagée quand il s'agit de cas analogues à celui qui fait l'objet de votre lettre.

Vous pouvez, Monsieur le Secrétaire Général, faire connaître la présente lettre aux familles qui appartiennent à l'Eglise adventiste. Elles sont autorisées à en faire état auprès des autorités scolaires locales intéressées. Je suis d'ailleurs persuadé que le libéralisme traditionnel de l'Université en ces matières dispensera ces familles d'une telle démarche.

Vous n'ignorez pas en effet que c'est un principe fondamental de nos institutions universitaires, - principe maintes fois proclamé dans les textes officiels, - que la

... / ....

... / ....

liberté des croyances religieuses et philosophiques, la liberté d'exercice de tous les cultes sont absolues dans notre enseignement public.

Il résulte de ce principe que les enfants appartenant à l'Eglise adventiste ont la liberté de suivre les prescriptions de leur culte en particulier celles du samedi.

Ce à quoi il importe de veiller, dans l'intérêt même des élèves, c'est qu'à la faveur du droit légitime de liberté religieuse, aucun abus ne puisse se produire qui soit susceptible de nuire à la régularité de leurs études.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de ma considération très distinguée.

*Jean Delbo*

Monsieur le Docteur NUSSBAUM  
Secrétaire Général de l'Association  
Internationale pour la Défense de la  
Liberté Religieuse  
19, Avenue de la Grande Armée  
PARIS 16<sup>e</sup>